

# ASSURANCE IMMEUBLE ou PROPRIÉTAIRE NON OCCUPANT

Document d'information d'un produit d'assurance

**Compagnie :** Caisse Meusienne Assurances Mutuelles C.M.A.M

**Produit :** MULTIRISQUE IMMEUBLE OU PROPRIÉTAIRE NON OCCUPANT - MRI'ASSUR (MRI102021-01)



V01

Ce document présente un résumé des informations clés sur notre contrat d'assurance Multirisque Immeuble MRI'ASSUR. Une information précontractuelle et contractuelle complète est fournie dans les documents relatifs au contrat d'assurance.

## De quel type d'assurance s'agit-il ?

Ce produit d'assurance Immeuble est destiné à protéger les immeubles à occupation multiple gérés par un Syndicat de Copropriété, une SCI, une AFUL, une ASL ou un propriétaire non occupant unique. Outre l'immeuble, le contrat protège le contenu affecté au service de ce dernier ainsi que la Responsabilité Civile du propriétaire de l'immeuble.



### Qu'est-ce qui est assuré ?

#### Les dommages à votre immeuble & son contenu suite à :

- ✓ Incendie et risques annexes,
- ✓ Risques technologiques,
- ✓ Catastrophes naturelles,
- ✓ Attentats.

#### Votre responsabilité civile :

- ✓ RC de propriétaire d'immeuble,
- ✓ Défense pénale et recours suite à accident,
- ✓ Responsabilité civile syndicale.

#### Garanties optionnelles :

- ✓ Tempête, grêle, poids de la neige,
- ✓ Effondrement,
- ✓ Vol,
- ✓ Vandalisme,
- ✓ Bris de glace,
- ✓ Véranda,
- ✓ Dommages électriques,
- ✓ Panneaux solaires et photovoltaïques,
- ✓ Piscine,
- ✓ Bris de machine.

#### Indemnisation

Indemnisation correspondant à la valeur de reconstruction, déduction faite de la vétusté, dans la limite de la valeur économique. Une indemnité complémentaire, dite de "reconstruction", pourra être acquise à l'issue des travaux de reconstruction, au vu des factures originales.



### Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les biens mobiliers autres que le contenu affecté au service de l'immeuble,
- ✗ Les aménagements et les agencements, à destination exclusive du local professionnel ou commercial,
- ✗ Les véhicules à moteur soumis à l'obligation d'assurance,
- ✗ Les bijoux et autres objets de valeur,
- ✗ Les espèces et valeurs,
- ✗ Les animaux,
- ✗ Les terrains.



### Y-a-t-il des restrictions de garanties ?

#### Les principales exclusions de votre contrat sont :

- Le fait intentionnel,
- La guerre civile ou étrangère et dommages liés,
- Les dommages d'origine nucléaire,
- Les dommages occasionnés par décision de gouvernements ou autorités publiques,
- Les dommages matériels causés par des graffitis et inscriptions, salissures, affichages,
- Les dommages subis et causés par les véhicules à moteur soumis à obligation d'assurance, ainsi que les frais qui s'y rapportent,
- Les vols commis par les membres de la famille,
- La détention,
- Détention ou utilisation d'armes à feu ou d'explosifs,
- Dommages causés en état d'ivresse ou sous l'influence de stupéfiants non prescrits,
- Biens situés sur des terrains classés inconstructibles.

#### Votre contrat comporte par ailleurs certaines restrictions :

- Réduction d'indemnité en cas de dommages causés par le gel à vos canalisations et appareils de chauffage en cas d'absence supérieure à 3 jours,
- Une somme peut rester à votre charge (franchise) pour tout ou partie des garanties.



### Où suis-je couvert(e) ?

- Les garanties du contrat s'exercent au lieu du bien assuré situé en France métropolitaine (hors Corse, hors départements et collectivités d'Outre-Mer et hors Principauté de Monaco).

## GRUPE ASSURMAX

Société de courtage d'assurances, SARL au capital de 20 000,00 euros. Société régie par le code des assurances. Siège social: 18 rue Royer, 59140 Dunkerque (France). Société enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Dunkerque sous le N° RCS 832965099, APE 6622 Z, Siret 83296509900019. Responsabilité civile professionnelle et garantie financière conformes aux articles L 530.1 et L 530.2 du code des assurances. Immatriculée à l'Orias sous le N° 17006827 consultable sur [www.orias.fr](http://www.orias.fr), 1 rue Jules Lefebvre 75009 Paris Cedex 09. Caisse Meusienne Assurances Mutuelles C.M.A.M., 22 rue Nève C.S. 40056 - 55001 BAR LE DUC CEDEX. Société régie par le Code des Assurances, SIRET 331176730500064. NAF: 6512Z La CMAM est une entreprise d'assurances de droit Français dont les activités sont contrôlées par l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (A.C.P.R.) - 4 Place de Budapest, 75436 PARIS.





## Quelles sont mes obligations ?

**Sous peine de nullité du contrat d'assurance ou de non garantie :**

### À la souscription du contrat

- Répondre exactement aux questions posées par l'assureur, notamment dans le formulaire de déclaration du risque lui permettant d'apprécier les risques qu'il prend en charge,
- Fournir tous documents justificatifs demandés par l'assureur,
- Régler la cotisation (ou fraction de cotisation) indiquée au contrat.

### En cours de contrat

- Déclarer toutes circonstances nouvelles ayant pour conséquences d'aggraver les risques pris en charge et / ou d'en créer de nouveaux,
- Fournir tous documents justificatifs demandés par l'assureur,

### En cas de sinistre

- Arrêter, dans la mesure du possible, la progression du sinistre.
- Déclarer tout sinistre de nature à mettre en jeu l'une des garanties dans les conditions et délais impartis et joindre tous documents utiles à l'appréciation du sinistre,
- Nous indiquer dans les plus brefs délais la survenance et les informations relatives au sinistre et fournir sous 30 jours une estimation certifiée des dommages.
- En cas de Vol, prévenir la police locale et déposer plainte dans les 24 heures auprès des autorités compétentes et fournir l'original de ce dépôt.



## Quand dois-je payer et comment ?

Les cotisations sont payables d'avance annuellement, à la date indiquée dans le contrat, auprès de l'assureur ou de son représentant dans les dix jours à compter de l'échéance.

Un paiement fractionné peut toutefois être accordé au choix (Semestriel, Mensuel).

Les paiements peuvent être effectués par carte bancaire ou prélèvement automatique.



## Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Le contrat prend effet à la date indiquée aux Dispositions Particulières dès l'accord des parties.

Il est conclu pour une durée d'un an et se renouvelle automatiquement d'année en année à sa date d'échéance principale sauf résiliation par l'une des parties dans les cas et conditions fixées au contrat.



## Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation doit être demandée soit par lettre recommandée soit par déclaration faite contre récépissé auprès de l'assureur ou de son représentant dans les cas et conditions prévus au contrat.

### GRUPE ASSURMAX

Société de courtage d'assurances, SARL au capital de 20 000,00 euros. Société régie par le code des assurances. Siège social: 18 rue Royer, 59140 Dunkerque (France). Société enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Dunkerque sous le N° RCS 832965099, APE 6622 Z, Siret 83296509900019. Responsabilité civile professionnelle et garantie financière conformes aux articles L 530.1 et L 530.2 du code des assurances. Immatriculée à l'Orias sous le N° 17006827 consultable sur [www.orias.fr](http://www.orias.fr), 1 rue Jules Lefebvre 75009 Paris Cedex 09. Caisse Meusienne Assurances Mutuelles C.M.A.M., 22 rue Nève C.S. 40056 - 55001 BAR LE DUC CEDEX. Société régie par le Code des Assurances, SIRET 331176730500064. NAF: 6512Z La CMAM est une entreprise d'assurances de droit Français dont les activités sont contrôlées par l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (A.C.P.R.) - 4 Place de Budapest, 75436 PARIS.

